



**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

## *Autonomie professionnelle du personnel enseignant* **Le ministre Bolduc se dit ouvert aux propositions de la FAE**

**Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 2014** – C'est devant un ministre de l'Éducation à l'écoute, ce matin, que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a fait valoir sa position dans le dossier des fusions des commissions scolaires et de leurs nouvelles règles de gouvernance. Redonner aux enseignantes et enseignants l'autonomie professionnelle qu'ils méritent permettra d'alléger les structures scolaires et de les rendre plus efficaces. Le ministre devrait déposer un projet de loi en février 2015.

« Le ministre Yves Bolduc a reçu nos recommandations avec ouverture. Il souhaite s'inspirer d'abord de ce qui se passe dans les classes. Il s'agit d'un premier pas encourageant pour les enseignantes et enseignants. Nous verrons au cours des prochains mois s'il s'engagera concrètement et si les résultats seront au rendez-vous », a déclaré Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle à la FAE.

À partir d'exemples concrets, les représentants de la FAE ont illustré les principales entraves à l'autonomie professionnelle du personnel enseignant : l'alourdissement de la tâche enseignante, le non-respect du jugement professionnel, la bureaucratisation de la profession, l'accroissement des ingérences dans la pratique enseignante, les failles dans les encadrements légaux actuels ainsi que l'absence de balises claires et de socle commun dans les programmes de formation et dans l'évaluation des apprentissages. À la suite de quoi le ministre Yves Bolduc a invité la FAE à déposer ses propositions lors d'une prochaine rencontre en janvier 2015.

La FAE en a aussi profité pour exprimer ses inquiétudes quant au redécoupage territorial des commissions scolaires. « Le projet du ministre Bolduc crée de l'incertitude et génère de nombreux questionnements de la part du personnel enseignant qui en subira les effets collatéraux. Nous avons donc appelé le ministre à faire preuve d'écoute et d'ouverture aussi dans le cadre de la réorganisation des commissions scolaires », a souligné Sylvain Mallette, président de la FAE.

Enfin, la FAE a fait savoir une fois de plus au ministre de l'Éducation que l'amélioration des conditions d'exercice du personnel enseignant et la réussite des élèves dépendaient avant tout de la volonté politique et des priorités fixées aujourd'hui par le gouvernement libéral. « Le gouvernement Couillard a choisi, comme ses prédécesseurs, de continuer à effectuer des compressions tout en maintenant le financement des écoles privées à même les fonds publics. Il

prive ainsi le système public d'éducation du Québec de sommes importantes et récurrentes, soit un demi-milliard de dollars par année, et par conséquent, dévalorise le travail des enseignantes et enseignants du réseau public. Avec nos recommandations, nous lui offrirons l'occasion de renverser le cours des événements et de reconnaître l'expertise de celles et ceux qui font l'école au quotidien. À lui de la saisir! », a conclu Mme Morel.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 600 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications

Bureau : 514 666-7763, poste 296

Cellulaire : 514 603-2290